



Conseil économique et social

Distr. limitée
29 juin 2000
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarantième session

5-30 juin 2000 (première partie)

Projet de rapport

Additif

Rapporteur : M. Amjad Hussain B. Sial (Pakistan)

Questions relatives au programme : projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005 [point 3 b)]

Programme 4. Utilisations pacifiques de l'espace

1. À sa 8e séance, le 13 juin 2000, le Comité a examiné le programme 4, Utilisations pacifiques de l'espace, du projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005.
2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et a répondu aux questions posées au cours de son examen par le Comité.

Examen de la question

3. Le programme a été approuvé par des membres du Comité. On a fait valoir que l'utilisation des techniques spatiales devait bénéficier à tous les pays et que la création de capacités, l'éducation en matière de sciences et techniques spatiales étaient des éléments importants du programme. On a souligné l'importance des questions juridiques et d'orientation des politiques. On a fait valoir qu'il fallait établir une corrélation plus étroite entre les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de résultat.

Conclusions et recommandations

4. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le programme 4 du projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005, sous réserve des modifications ci-après :

a) **Paragraphe 4.3 :**

Remplacer le paragraphe par un nouveau paragraphe ainsi conçu :

« L'objectif du programme est de sensibiliser davantage la communauté internationale aux activités spatiales en cours et au rôle que les techniques spatiales peuvent jouer dans le développement économique et social ainsi que de faciliter l'utilisation des sciences et techniques spatiales pour régler des problèmes d'importance régionale ou mondiale en mettant l'accent sur les applications aux fins d'un développement durable à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, et en prenant en considération la stratégie visant à faire face aux défis mondiaux à venir définie dans la résolution « Le millénaire de l'espace : la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement » adoptée par la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) ainsi que les mesures convenues par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en vue de mettre en oeuvre les recommandations de la Conférence; »

b) **Paragraphe 4.5 :**

Après la première phrase, insérer une nouvelle phrase libellée comme suit :

« Le Bureau des affaires spatiales fournira une assistance aux pays en développement, sur leur demande, pour l'élaboration d'une législation nationale en matière d'espace et la ratification des traités en vigueur relatifs à l'espace; »

c) **Paragraphe 4.6 :**

i) Remplacer la deuxième phrase par une nouvelle phrase ainsi conçue : « Le programme sera élargi pour inclure des activités conçues à l'intention des jeunes professionnels, des étudiants universitaires et du secteur privé, selon qu'il conviendra; »

ii) Avant la dernière phrase, insérer une nouvelle phrase ainsi conçue : « Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique s'emploiera à obtenir une participation accrue des organisations non gouvernementales, selon que de besoin, à ses travaux; »

d) **Paragraphe 4.9 :**

Insérer deux nouveaux alinéas libellés comme suit :

« d) Amélioration des capacités autochtones d'utilisation des techniques spatiales aux fins du développement économique et social des États Membres;

e) L'accroissement du nombre et le renforcement des possibilités de formation pour les pays en développement, notamment les bourses offertes à des personnes de pays en développement pour leur permettre de participer à des ateliers, à des réunions d'experts et à des cours de formation portant sur divers sujets des sciences et techniques spatiales et leurs applications. »